

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 28 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LA CONFÉRENCE.

La conférence a tenu jeudi, à quatre heures, sa troisième séance.

M. Rhangabé, le ministre de Grèce, n'avait pas encore reçu la réponse de son gouvernement.

On était également sans nouvelles de la démarche collective qui a dû être faite par les représentants des puissances auprès du cabinet grec.

On se demande de tous côtés, et nous nous demandions nous-même, quel serait le résultat de l'attitude prise par la Grèce, si le cabinet d'Athènes y persévérerait. Cette question s'est évidemment posée entre les plénipotentiaires, et nous avons émis l'idée que la conférence suspendrait probablement ses délibérations.

Tel n'est point l'avis qui paraît avoir prévalu. Avec ou sans participation du ministre de la Grèce, la conférence continue son œuvre. Le ministre hellénique n'ayant été admis à y siéger qu'à titre consultatif, sa présence n'est point considérée comme indispensable. Il est vrai qu'en ce qui concerne la Grèce, la sentence arbitrale équivaudra à un jugement par défaut. Mais quel est l'objet précis et immédiat de la réunion des plénipotentiaires ?

Cette réunion a un double but : 1^o constater, par une démarche solennelle, les dispositions conciliantes dont toutes les puissances sont animées et leur désir non-équivoque de maintenir la paix ; 2^o formuler leur avis sur le dif-

férend gréco-turc, en appréciant l'attitude respectueuse des deux parties, au point de vue du droit des gens.

Voilà l'œuvre propre de la conférence, et rien ne s'oppose à ce qu'elle s'accomplisse dans les limites que nous venons d'indiquer.

La présence du ministre de Grèce n'eût pas donné par elle-même force exécutoire à l'avis exprimé par la conférence. Elle eût fait présu-mer assurément l'adhésion du cabinet hellénique. Mais, dans les deux cas, cet avis eût été dépourvu de sanction matérielle.

Les plénipotentiaires, en continuant leurs délibérations, vont traduire dans une déclaration commune le sentiment des grandes puissances, et l'opinion publique, saisie à son tour des pièces du procès, pourra apprécier tous ces incidents en pleine connaissance de cause.

Il est permis de croire que le cabinet d'Athènes y réfléchira à deux fois avant de refuser son adhésion à une déclaration revêtue de la signature de l'Europe.

Si ce refus se produisait, c'est une phase nouvelle qui commencerait, et il faut reconnaître qu'elle ne manquerait pas d'une certaine gravité. Mais nous sommes encore dans la première, dans celle qui appartient essentiellement à la diplomatie.

Il y a une puissance qui tient plus que toutes les autres, au moment présent, à ce que la conférence aboutisse à un résultat sérieux : cette puissance est la Russie. D'abord, si elle n'a pas été la première à en donner l'idée, elle a été certainement la seconde, et on peut penser qu'une certaine entente s'était établie à ce sujet entre elle et le cabinet de Berlin. En second lieu, des considérations de diverse na-

ture, empruntées les unes à sa situation économique, les autres à la politique extérieure et peut-être à ce commencement de divergences très-accusées entre la Prusse et l'Autriche, lui font vivement désirer l'apaisement du conflit turco-grec, afin qu'elle puisse garder tout son calme et reprendre sa position de spectatrice attentive au milieu de ces démêlés qui n'ont pas franchi encore la sphère de la polémique des journaux.

Quant à la Grèce, il y a une observation qu'il convient de faire. Le sentiment national est très-surexcité dans tout le pays, et peut-être la conduite du gouvernement est-elle dominée par des circonstances de fait que de loin nous ne pouvons qu'imparfaitement apprécier. Le roi Georges veut paraître sans doute aux yeux de son peuple avoir la main forcée. Devant l'opinion unanime de l'Europe, devant une déclaration signée par toutes les puissances, devant l'attitude significative du cabinet de Saint-Petersbourg conseillant à la Grèce de ne pas insister davantage dans son propre intérêt, le cabinet d'Athènes finira, très-probablement, par se résigner.

Ce ne sont là, il est vrai, que des conjectures. Mais elles sont tellement conformes à toutes les données de la situation actuelle, dans cette question, que nous n'hésitons pas à les consigner ici avec le ferme espoir que l'évènement ne tardera pas à les justifier.

(La France).

L'Indépendance belge publie le télégramme suivant :

Vienne, mercredi, 13 janvier. — La Nouvelle Presse publie une dépêche de la Porte, en

date du 30 décembre, qui expose d'une manière énergique le point de vue de la Turquie.

Cette dépêche dit : La Porte n'avait le choix qu'entre la déclaration de guerre ou la rupture des relations diplomatiques et commerciales avec la Grèce ; la Porte se décida à ce dernier parti pour éviter la responsabilité de l'embrasement général de l'Europe.

La Porte ne peut attendre de la conférence proposée aucun résultat pratique. Elle ne peut surtout adhérer à la conférence sans un programme connu ; elle ne pouvait non plus faire de concession à l'endroit des cinq points de l'ultimatum.

Du reste, son ministre avait comme instructions de quitter la conférence aussitôt que les délibérations porteraient sur la Crète ou toute autre question territoriale ou administrative de la Turquie.

La Correspondance du Nord-Est publie la dépêche suivante, de Vienne, 12 janvier :

« Il est positif que le ministre grec à Paris, M. Rhangabé, a eu comme instructions de ne pas admettre pour la Grèce une position inférieure à celle de la Turquie dans la conférence ; de demander une situation égale à celle de Djémil-Pacha, et, s'il ne l'obtenait pas, de refuser toute participation à la conférence.

« Tel est le sens de la déclaration qu'il a faite, samedi, au président.

« A l'heure qu'il est, on sait d'une manière certaine à la légation grecque que M. Rhangabé n'a pas encore reçu d'Athènes les nouvelles instructions qu'il a demandées. »

La Presse de Vienne annonce que la Russie a conseillé à la Grèce de céder. Elle ajoute que

FEUILLETON.

15

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. Du CASSE.

(Suite.)

On se leva de table, on fut au café, et, à midi, Poriace, prenant à part de Cerlages, lui dit qu'il était obligé de le quitter.

— Je te comprends, reprit son ami en lui serrant la main. Va et sois tranquille, je mènerai doucement mon détachement. Tâche de ne pas être là quand nous arriverons.

— Merci ; tiens-moi un cheval prêt pour ce soir, afin que je puisse me rendre à Béobie.

— C'est convenu. Viendras-tu dîner avec nous ?

— Impossible ; je désire arriver au plus tôt chez Valfrond. La nouvelle de ce matin change tous mes projets.

— Je le comprends ; à demain donc.

— A demain, et pour peu d'instant, car je ne ferai que toucher barre à Bayonne.

Une heure après cette conversation, Poriace et Patau

suivaient comme des touristes curieux la route de Saint-Pierre et arrivaient à la grille d'Elisade sans presser le pas. Le premier, ne voyant personne près de lui, sonna avec vigueur à plusieurs reprises.

La servante apparut ; mais elle n'eut pas plus tôt reconnu le nouveau venu, que, sans se donner la peine de lui adresser la parole, elle rentra précipitamment dans le petit castel.

Poriace attendit vainement un quart-d'heure, personne ne se montra. Impatienté, il sonna, carillonna. Un autre quart-d'heure se passa. Il eut beau appeler, faire un vacarme affreux, secouer la grille, on eût dit que tout était mort à Elisade, et que l'habitation était inoccupée. Il y avait évidemment parti pris de ne pas lui ouvrir.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? se demanda Poriace.

Patau, excité par son maître, se mit à aboyer. Cependant le temps s'écoulait rapidement ; encore une demi-heure, et le détachement de Cerlages allait se mettre en mouvement de Bayonne sur Elisade.

Une idée passa par la cervelle du futur volontaire. D'une voix forte, il s'écria en secouant une fois encore les barreaux de la grille :

— De par la loi, ouvrez !

Immédiatement il vit sortir de la maison la marquise

Santos-Ladron elle-même, suivie de sa sœur et de sa servante.

— Ah ! madame, s'écria le pauvre Poriace dès qu'elles furent à portée de l'entendre, au nom du ciel, ouvrez vite, le temps presse, un malheur vous menace.

— Le plus grand, monsieur, reprit avec dignité et froideur la marquise en remettant la clef à la Basquaise pour ouvrir, c'est d'avoir été dupe d'un espion.

— O ciel ! s'écria Poriace atterré, quoi ! vous avez pu penser...

— Il faut bien, monsieur, se rendre à l'évidence. Ce matin encore, malgré le rapport de Lorenzo, je voulais douter. Les paroles que vous venez de prononcer me forcent à reconnaître...

Ma foi ! se dit notre pauvre ami, voilà le bouquet. Fou, voleur, espion, je n'ai que l'embarras du choix. Peste ! il n'est pas si facile qu'on pense d'être honnête et de devenir volontaire de Sa Majesté le roi de toutes les Espagnes. Ces réflexions assez tristes, mais qui avaient cependant un côté assez plaisant, traversèrent rapidement le cerveau de Poriace.

Lorsque la grille eût tourné sur ses gonds :

— Madame, dit-il à la marquise, accusez le subterfuge dont je viens d'user pour vous voir et arriver près de vous. Il me fallait à toute force pénétrer ici. Sur

l'honneur, loin de mériter la qualification dont vous m'avez gratifié si cruellement, je viens arracher un des vôtres à un pressant danger. On a appris à Bayonne l'arrivée chez vous du général Maroto, des ordres sont donnés pour l'arrêter ici même. Dans quelques instants peut-être votre demeure sera cernée, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre vos dispositions et faire évader ou cacher le général.

Ce ne fut pas sans quelques difficultés que la marquise, prévenue par Lorenzo, voulut bien rendre sa confiance à Poriace et lui faire l'honneur de ne pas le prendre plus longtemps pour un agent de la police française. Enfin, quand il eut raconté rapidement et sous le sceau du secret à Mlle de Santos-Ladron sa position à Bayonne, lui ancien camarade de Saint-Cyr de plusieurs des officiers du régiment en garnison dans cette ville, tout fut expliqué. Ainsi que l'avait prévu de Cerlages, le guide, en se voyant la veille au soir dans la demeure d'un homme en uniforme, n'avait pas douté qu'il ne fût victime d'un guet-apens. Il était sorti à la hâte, avait gagné rapidement la chambre de la rue d'Espagne, dans l'espoir d'y trouver la fameuse cassette ; puis, ne la voyant pas, il s'était jeté dans les petites rues tortueuses du quartier des Basques, s'était caché toute la nuit, et, au point du jour, à l'ouverture des portes, avait couru prévenir à Elisade.

l'existence du cabinet Bulgaris est menacée, et que probablement M. Rhangabé sera appelé à former un nouveau cabinet.

On lit dans la *Correspondance provinciale* de Berlin, du 13 janvier :

« Aujourd'hui, comme auparavant, on est en droit d'attendre de la conférence une solution satisfaisante des questions litigieuses et pendantes. »

On écrit de Vienne, le 13 janvier :

On apprend de bonne source que plusieurs des plénipotentiaires de la conférence ont demandé à leurs gouvernements des instructions au sujet de l'attitude qu'ils auraient à adopter dans le cas où le représentant de Grèce n'aurait reçu, d'ici à la prochaine séance de la conférence, aucune réponse de son gouvernement.

La *Correspondance du Nord-Est* reproduit, d'après la *Nouvelle Presse libre* du 12 janvier les dépêches suivantes :

Constantinople, 11 janvier.

On assure que l'Angleterre a résolu d'appuyer la Turquie de toutes ses forces, et on s'attend à voir l'escadre de la Méditerranée, sous le commandement de l'amiral Paget, croiser bientôt devant les Dardanelles.

Belgrade, 11 janvier.

Le journal *Serbia* annonce que l'on attend à Roustchouk un corps turc de 10,000 hommes qui sera échelonné le long de la frontière roumaine.

Un télégramme de Constantinople, du 12 janvier, annonce que tous les membres du gouvernement provisoire de Candie ont été faits prisonniers. Quatre d'entre eux ont été tués. Les archives et beaucoup de correspondances compromettantes sont tombées entre les mains des autorités ottomanes.

Un autre télégramme de la même date dit que la Porte a reçu une communication de la conférence relativement à l'attitude que doivent garder la Turquie et la Grèce pendant les délibérations. Aali-Pacha aurait répondu que la mesure prise contre les sujets hellènes avait été modifiée, mais qu'il était impossible de rien changer à la mesure relative aux navires grecs.

On mande de Constantinople, le 13 janvier : Les dernières nouvelles reçues de Crète portent que tous les volontaires restants, y compris Petropoulaki fils et plusieurs chefs indigènes, ont fait leur soumission et doivent quitter la Crète sur un bateau français, pour se rendre en Grèce. L'insurrection est considérée comme morte.

Le bruit court que le général Ignatieff, en communiquant à la Porte les résolutions de la conférence, aurait demandé le rappel d'Hob-

bart-Pacha comme bloquant injustement le port de Syra.

Aali-Pacha aurait répondu qu'Hobart bloquait l'*Enosis* et non le port de Syra, et que la flotte ottomane se retirerait si la Russie voulait répondre des actes de l'*Enosis*.

Marseille, 14 janvier. — Le paquebot parti de Constantinople, le 6, vient d'arriver. Les lettres de Constantinople annoncent que les volontaires qui ont fait leur soumission à Spakia, avaient été débarqués à Syra. La population avait une attitude menaçante. L'autorité avait été obligée d'intervenir.

Les lettres d'Athènes, du 7, constatent que les préparatifs militaires continuent.

L'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* était, évidemment, le symptôme d'une situation très-tendue entre Vienne et Berlin. Un journal autrichien allait hier jusqu'à dire que M. de Bismark, dans un entretien avec le représentant de l'Autriche à Berlin, avait demandé la démission de M. de Beust comme une condition nécessaire du maintien des bons rapports entre les deux gouvernements. Cette nouvelle est démentie aujourd'hui, non pas en elle-même, mais quant au fait auquel on la rattache; il n'y a pas de dépêche de M. de Wimpffen rendant compte d'une conversation de cette nature avec M. de Bismark.

Pour nous, ce démenti est superflu. M. de Bismark n'a pu réclamer la démission de M. de Beust ailleurs que dans ses journaux, par la raison qu'une telle prétention, formulée directement, eût été la préface d'une déclaration de guerre.

On assure que l'attaque à fond contre M. de Beust, partie de Berlin, coïncidait avec des dissentiments graves qui seraient survenus entre le chancelier de l'empire et le président du ministère hongrois, M. Andrassy. M. de Bismark a voulu profiter de la situation pour frapper un coup décisif; mais l'effet a été manqué.

Nos informations nous permettent d'affirmer que M. de Beust et son collègue de Pesth marchent complètement d'accord dans la question qui a été le point de départ de cette controverse. Si des doutes ont pu exister à ce sujet, ils sont complètement dissipés à l'heure actuelle, et on ne doit pas l'ignorer à Berlin.

On mande de Vienne, le 13 janvier :

Le *Morning Post* apprend qu'aux termes d'une dépêche du comte de Wimpffen, ambassadeur d'Autriche à Berlin, au comte de Beust, M. de Bismark aurait déclaré que la retraite de M. de Beust est une nécessité pour la Prusse, et que, si M. de Beust demeure à son poste, l'Autriche doit s'attendre à des actes sérieux de la part de la Prusse.

On télégraphie de Pesth, 12 janvier :

Aux élections pour la commission de la

Diète, il n'a été élu, dans plusieurs comitats, que des partisans de M. Deak.

Le triomphe électoral du parti Deak est assuré.

Les nouvelles d'Italie continuent d'être satisfaisantes. La tranquillité se rétablit dans les provinces qui avaient été le théâtre de désordres. Sur quelques points cependant on signale encore un peu d'agitation. La *Gazette de Turin* mentionne aussi la continuation d'envois de troupes dans l'Emilie. Mais la *Correspondance italienne* constate que, dans plusieurs localités où l'ordre avait été troublé, les moulins se sont ouverts, et que l'impôt sur la mouture a commencé à être régulièrement perçu. Le *Partito nazionale* confirme ces bons renseignements. Le ministre de l'intérieur, enfin, a annoncé à la Chambre des députés de Florence, « qu'à part une légère agitation dans les localités où ont eu lieu les démonstrations, la tranquillité regnait partout. »

Ces déclarations n'empêchent pas toutefois les feuilles de l'opposition de crier sur tous les tons que « la patrie est en danger; » de conseiller à la Chambre de se constituer en prémanence; de prêter au gouvernement la crainte d'une conflagration générale; d'attribuer au cabinet l'intention de proroger la Chambre jusqu'à la moitié de février « pour se soustraire au verdict que prononcera sur lui le Parlement. » On sait, en effet, que plusieurs députés ont présenté une demande d'interpellation au ministère sur les faits relatifs aux désordres causés par l'application de l'impôt de la mouture et sur les mesures qui ont été prises à ce sujet.

Nous lisons dans la *Gazette officielle*, de Florence :

La journée d'hier, 9 janvier, s'est passée tranquillement partout. On craignait pour aujourd'hui des désordres à Bardi, dans la province de Plaisance, et l'on a pris, autant que les distances le permettaient, les mesures nécessaires pour les prévenir.

On annonce de toutes parts le retrait des licences par les meuniers, la réouverture des moulins, la continuation et l'extension faciles et régulières du paiement de la taxe.

Dans quelques provinces qui ont dû être dégarnies de troupes, le service de la sûreté publique est fait avec beaucoup de zèle par les gardes nationales.

Un fait dont l'importance ne doit pas être méconnue vient de se produire en Espagne.

Le gouvernement provisoire a adressé aux électeurs une circulaire qui est une manifestation politique en faveur de la forme monarchique. La déclaration du gouvernement en faveur de la constitution nouvelle d'un trône « qui soit une colonne solide et durable des libertés espagnoles, » appellera, sans doute, une contre-

déclaration des comités républicains.

Les partis vont donc se trouver en présence devant l'urne du suffrage universel.

Puisse le vote populaire donner à l'Espagne les moyens de réaliser la liberté dans l'ordre et l'ordre dans la liberté !

Le *Diario*, de Zaragoza, annonce une manifestation des dames pour demander l'abolition du recrutement :

« On s'est assemblé dans le Champ de la République. Des dames ont prononcé quelques discours brefs, mais bien sentis, sur les immenses bienfaits que produira sur la nation l'abolition de cette triste charge. On s'est rendu ensuite auprès de la députation, portant divers drapaux. Sur le plus grand nombre, on lisait : « République fédérale, » ni plus ni moins; « Abolition de la conscription de terre et de mer. »

» Une foule évaluée à plus de 50,000 âmes a mis du désordre dans le cortège. Quelques dames seulement ont pu parvenir près du gouverneur. Paraissant au balcon du palais, les dames ont de nouveau harangué le peuple pour démontrer les avantages de l'abolition de la conscription. M. Fernandez Costa, digne gouverneur de la province, a dit quelques mots pour faire ressortir l'importance de cette manifestation, et il a rendu grâce à la population de Saragosse qui sait si bien faire usage des droits conquis. M. Juan Pablo Soler a demandé ensuite à la foule de se séparer, ce qu'elle a fait avec autant d'ordre que d'enthousiasme.

Le *Douro*, venant des Indes occidentales avec 612,987 dollars, apporte les renseignements suivants :

Un grand tremblement de terre a été senti à Saint-Thomas, le 23 décembre.

Un changement de ministère était imminent au Chili.

Une tentative de révolution avait eu lieu au Pérou.

La population était agitée et la situation financière déplorable.

La chute du président paraît probable.

Courrier de Paris.

Correspondance spéciale de l'*Echo saumurois*.

Paris, 12 janvier 1869.

Monsieur le Directeur,

Il ne faudrait point confondre le conflit turco-grec avec la question d'Orient. Ce n'en est qu'une des phases successives, comme l'ont été, à d'autres époques, les questions de la Serbie, de la Moldo-Valachie, et, en 1823, de la Grèce elle-même. En d'autres termes, le démembrement de la Turquie d'Europe continue de s'opérer successivement, tantôt au

La marquise et sa sœur ne purent s'empêcher de rire de la peur du pauvre Lorenzo. Elles avouèrent qu'elles-mêmes avaient ajouté foi un peu légèrement à ses paroles donnant pour excuses de leur méfiance de nombreuses alarmes, les incessants dangers qui, perpétuellement, les menaçaient, les précautions qu'elles étaient forcées de prendre pour déjouer les entreprises sans cesse renouvelées de la police sur Elisade et ses habitants.

XIV. — LES VOYAGEURS.

Le surlendemain du jour où nous avons vu le général Maroto, qui devait jouer un rôle si affreux dans son pays, menacé d'arrestation à Bayonne, trois Basques, ou paraissant tels, vers le soir, étaient attablés dans une des plus minces auberges d'Espelette. Ils avaient devant eux une cruche pleine d'un noir vin du Midi, une omelette au jambon et du pain de métère. Sous la table et, entre les jambes de l'un des trois voyageurs, un beau chien dormait sans nul souci. Chacun des trois hommes avait à côté de lui un assez lourd paquet enveloppé soigneusement dans de la toile cirée.

Tous trois mangeaient en silence, dans une salle basse et retirée de l'auberge; mais ils paraissaient loin d'avoir le même appétit. L'un, grand et vigoureux gaillard, largement découplé, aux mains osseuses et brunies par le soleil ou par les travaux, faisait honneur

au repas. Les morceaux disparaissaient de son assiette avec une effrayante rapidité, son verre se remplissait et se vidait avec une facilité merveilleuse, tandis que les deux autres touchaient à peine aux aliments, ne buvaient pas, et semblaient deux acteurs d'opéra-comique en face d'un souper de carton.

Ces deux derniers étaient : l'un, un homme de quarante ans, assez grand, sec, la figure brune, l'œil sévère, le nez aquilin fortement prononcé; l'autre... était le maître de Patau, déguisé en Basque, comme son compagnon d'aventures, le général Maroto. Leur guide, véritable Basque et portant son véritable costume national, se nommait Etchalary.

Grâce aux coups de dent de ce dernier, le repas touchait à sa fin, quand un quatrième personnage, se précipitant brusquement dans la salle où mangeaient nos trois voyageurs, fait un signe mystérieux au guide. Ce dernier se lève aussitôt; aidé par le maître de l'auberge, car c'était lui, il soulève une trappe cachée par les pieds de la table, et s'adressant à notre ami Poriace, il lui dit en français :

— Entrez-là, vous et votre chien; prenez bien garde qu'il n'hoie pas : nous serions perdus.

Puis se retournant vers Maroto, il ajouta en espagnol :

— Vous aussi, signor général, il faut descendre par cette trappe; autrement je ne puis répondre de vous,

Poriace et Patau, le premier portant le second, se hâtent de descendre l'étroit et humide escalier du caveau dissimulé habilement; mais Maroto semble vouloir opposer une certaine résistance aux désirs du guide.

— Pourquoi veux-tu que je me cache ainsi? dit-il d'un air fier et un peu rogue. Un général doit-il donc agir comme un larron!

— Au nom du ciel! général, pas une minute à perdre; descendez, sans cela les douaniers vont vous saisir. Vous serez envoyé de nouveau dans l'intérieur de la France et moi je serai mis en prison.

— Où diable ces hidalgos vont-ils placer le point d'honneur? pensait Poriace, assistant à un débat qui ne laissait pas que d'être pour lui d'un intérêt personnel très-grand.

En ce moment, deux coups secs frappés à la porte d'entrée retentirent dans la salle; Maroto, jusqu'alors indécis, prit son parti et descendit à son tour. L'hôte avait lestement enlevé un couvert, et Etchalary, le guide, s'était empressé de jeter par la trappe les deux paquets de ses compagnons de route.

La trappe fut refermée, la table replacée.

Tout cela avait été l'affaire d'un moment. Il était temps; quatre douaniers, conduits par un brigadier, ouvraient la porte de la salle, et pénétraient sans façon dans l'auberge.

— Eh bien! Arnigo, aubergiste de malheur, on est donc sourd, dans la *posada*? s'écria le brigadier, pénétrant d'un air de bonne humeur et suivi de ses hommes. Du diable si je ne me méfierais pas de ce silence chez un autre que chez toi... Mais nous connaissons trop les principes de l'auberge du *Peceteros*, pour ne pas savoir qu'on n'y trouve que des amis de la reine et du gouvernement français.

— Tiens, c'est vous, seigneur brigadier! Soyez le bienvenu, et ces messieurs aussi. Je ne vous avais pas entendu. Nous étions là, avec mon brave camarade Etchalary, à causer en mangeant un morceau. Il me racontait des histoires bien singulières.... A propos, voulez-vous vous rafraîchir?

— Mais ce n'est pas de refus.

L'aubergiste prit deux bouteilles et les déboucha.

— Si ces messieurs veulent m'acheter quelques objets, j'ai là ma pacotille.... Vous savez que je suis accommodant, dit le guide.

— Oh! pas aujourd'hui, mon brave, nous avons trop à faire. Depuis que le prétendu a franchi la frontière, on nous met sur les dents.

— Ah! c'est donc vrai, ce que disait Etchalary, que don Carlos est en Espagne? Je ne voulais pas le croire.

— C'est pardieu si vrai, que j'ai vu un douanier espagnol qui m'a dit qu'il avait vu la bonne femme na-

sud, et tantôt au nord ou à l'ouest; ce qui n'empêche pas les grandes puissances de déclarer, avec le plus imperturbable sangfroid, que l'empire Turc est absolument nécessaire à l'équilibre européen. Il est vrai que le Sultan reçoit en échange... un mot, un mot seul, mais dont il paraît se contenter fort bien, le mot de *suzeraineté!* et encore n'obtient-il pas toujours ce voile, on devrait dire plutôt ce *flet*, à travers les mailles duquel l'empire qu'il possédait sur ces pays passe et s'échappe incessamment.

Pauvre Sultan! L'Egypte est son domaine; et un vice-roi le gouverne, tant et si bien, qu'il fait même battre monnaie à son coin, qu'il promulgue ordonnances, décrets et lois en son nom personnel, exactement comme si la Turquie n'existait pas. Fièrre suzeraineté, comme on voit, et qui disparaîtrait tout entière elle-même, si le vice-roi ne devait au Sultan, son maître, ses soldats, ses vaisseaux, pour ne point dire sa protection.

La Moldavie et la Valachie étaient autrefois aussi une partie de l'empire Orient; mais la Fatalité a voulu (c'est la loi du fatalisme musulman) que ces provinces demandassent leur séparation; et, par des raisons diverses qu'il serait superflu d'énumérer ici, les grandes puissances engagèrent encore le Sultan à ne conserver là qu'un droit de *suzeraineté*; ce qui fut concédé par le doux monarque, et amena bientôt l'autonomie de ces deux provinces et leur réunion sous le nom de Roumanie, et aujourd'hui sous le sceptre d'un prince étranger, *cher à la Prusse*, en remplacement du prince Couza, qui était *cher à la France*. Un petit Sadowa, pour le dire en passant.

Cependant si la Turquie perdait l'Egypte et la Grèce au sud, et la Roumanie au nord, elle se consolait, du moins, à l'ouest, où elle entretenait garnison dans la citadelle même de la Serbie, Belgrade. Mais voilà que le prince, en *suzeraineté*, se fâche un beau jour, et veut affranchir son pays de la tutelle impériale, si mince fût-elle. Et bientôt la bienveillante intervention des grandes puissances amène le retrait de la garnison ottomane de la citadelle de Belgrade.

E sempre bene.

Nous passons sur les petites choses pour arriver à la question pendante.

La Grèce, qui a le bonheur de posséder un roi indépendant, de par les grandes puissances toujours, mais qui ne détient pas même toutes les îles de l'ancienne mer Egée, voudrait bien se compléter, au sud, par l'île de Crète, et au nord par la Thessalie et l'Epire, qui lui permettraient de se relier à la Bosnie et à la Serbie; ce qui laisserait encore au Sultan, pour toute intégralité d'empire en Europe, la Bulgarie et la Romélie où est Constantinople.

Et voilà que les grandes puissances semblent ne point vouloir, cette fois, permettre à la Grèce le tout petit agrandissement du sud,

Candie. Comme dans la *Dame blanche*, je n'y puis rien comprendre. PAUL PROUTEAU.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*:

Grâce à l'habile et énergique volonté du ministre de la guerre, l'armée réorganisée, ayant derrière elle comme réserve une garde nationale mobile jeune et instruite, ayant en main des engins de guerre qui ne le cèdent à aucun de ceux que les inventions modernes ont imaginés, notre état militaire, disons-nous, met la France en position de faire face à toutes les éventualités.

Nous sommes assez forts aujourd'hui pour vivre en parfaite harmonie avec toutes les puissances de l'Europe, pour combattre avantageusement celles d'entre elles qui voudraient entreprendre une guerre injuste et nous forcer encore à tirer l'épée.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Des nouvelles peu rassurantes ont encore une fois circulé sur l'état de M. le marquis de Moustier. Nous sommes heureux de les voir démenties par le bulletin du 14 janvier, qui est ainsi conçu:

« La journée d'hier et la nuit ont été bonnes. Il y a un mieux sensible. »

— Le bruit a couru que M. Séguier devait être reçu par l'Empereur à son arrivée à Paris. Nous croyons savoir que cette nouvelle est inexacte.

— Le duc de Saldanha, ambassadeur de Portugal à Rome, appelé par le roi, est parti pour Lisbonne par la voie de terre.

— Le maire de Troyes vient de rétablir la taxe du pain; cette mesure a donné lieu à quelques désordres. Les boulangers ayant refusé de vendre le pain au prix de la taxe fixée par le maire, la population s'en est émue. Lundi, à la sortie des ateliers, des groupes bruyants se sont dirigés vers les boutiques des boulangers et ont brisé les devantures, malgré la police et la gendarmerie.

Les boulangers affirment qu'il leur est impossible de fabriquer le pain d'après la taxe officielle, qui ne représente que juste le prix de revient.

Toutefois, ils ont cédé devant ces manifestations.

Suivant un journal de la localité, le prix de la taxe officielle ne représenterait que tout juste le prix de revient.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Galland a donné hier soir à l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un auditoire nombreux, la seconde conférence qu'il avait annoncée sur

— Voilà ce que dirait un Navarrais s'il vous entendait, brigadier; mais nous, nous pensons comme vous. Si le prétendant et les siens vous causent de la fatigue et des insomnies, à nous ils font bien du tort! allez!

— Comment cela?

— Sans doute; depuis que ces maudits se remuent dans la Navarre avec leur Zumalacarguy, le commerce est éteint pour les pauvres colporteurs; il n'y en a plus que pour ces chiens de contrebandiers.

— Sans compter que les auberges sont désertes, ajouta le seigneur Arnigo.

— Que voulez-vous? les temps sont durs, reprit le brigadier. Allons, le coup de l'étrier et en route pour la montagne. Nous sommes chargés de surveiller le passage d'un général qui nous est signalé de Bayonne. Ah! si nous pouvions mettre la main sur ce gueux-là, ce serait une bonne affaire pour nous.

Le guide, en voyant le brigadier s'animer, craignit un autre juron souterrain; il s'empressa de couvrir le mot de gueux par un puissant éclat de rire. La précaution était prudente.

— C'est sans doute sur Echalar que vous espérez saisir le général, dit avec une sorte d'indifférence l'aubergiste, qui avait compris le signe imperceptible du guide.

— Non, répondit l'innocent et confiant brigadier. On

le chemin de fer de Saumur à Poitiers.

Le temps ne nous permet pas d'entrer dans de longs développements sur les diverses questions qui ont été abordées. Nous allons les rappeler brièvement, espérant donner dans le prochain numéro le procès-verbal de cette conférence.

L'ingénieur de la compagnie a initié son auditoire aux diverses phases qu'avait subies son entreprise depuis qu'il s'était trouvé au milieu de nous; il a fait part de l'avantage que le conseil général de Maine-et-Loire venait d'accorder à la compagnie de Poitiers à Saumur en votant une seconde allocation considérable; il a appris aussi, qu'au même moment, un parti hostile à son projet et à la prospérité de la ville de Saumur suscitait des embarras et divisait le conseil général de la Vienne. Il ne s'agissait rien moins que d'un tracé de voie ferrée entre Châtelleraut et Port-Boulet. Cette demande, à la majorité d'une voix seulement, a été rejetée par le conseil général de Poitiers.

A cette occasion, M. Galland est revenu sur la situation de Saumur dans les circonstances actuelles, sur son avenir avec le réseau projeté, et a démontré la nécessité, pour la ville et la compagnie qu'il représente, d'une entente complète, afin de surmonter promptement les difficultés suscitées de tous côtés.

L'auditoire, très-sympathique à l'habile orateur ainsi qu'à la société en formation, a écouté encore avec le même intérêt les explications fournies par l'ingénieur contre la *guerre des tarifs* que quelques esprits avaient mis en avant. Il lui a suffi de donner lecture de l'Ordonnance de 1846, qui régit les rapports, entre elles, des diverses compagnies de chemins de fer.

Enfin est venue la grosse question de la traverse de Saumur.

M. Galland a renouvelé les assurances qu'il avait données, que cette traverse n'a jamais été pour lui qu'un moyen provisoire, très-nuisible au service du chemin de Poitiers, que par cette raison, dans son propre intérêt, la compagnie fera cesser le plus tôt possible.

M. l'ingénieur a indiqué quels pourraient être d'après lui, les voies et moyens pour arriver à une solution favorable en tournant la ville. Nous y reviendrons avec plus de détails en publiant le procès-verbal de la séance d'hier soir.

Dans cette question, plusieurs de nos concitoyens ont pris la parole, et M. Galland s'est fait un plaisir de répondre à toutes les objections qui ont été soulevées.

Jeudi soir, à 8 heures et demie, une masse considérable de rocher s'est détachée du coteau Charrier, et s'est effondrée, en Fenet, dans les cours et jardins de divers propriétaires. Par un hasard des plus heureux, personne n'a été atteint.

nous le signale comme devant se diriger sur Zuccaramurdy. Aussi, comme il a dû partir vers cinq heures de Bayonne et qu'il en est neuf à peine, nous avons encore le temps de descendre par la route d'Ainhoé et de nous mettre en embuscade près du col qui débouche sur la vallée d'Urdax.

— Allons, bonne chance, brigadier, et si vous saisissez votre homme, comme je l'espère, n'oubliez pas de faire une petite station à l'auberge de Peceteros. Cette fois, ajouta l'hôtelier, en recevant le prix des deux bouteilles vidées par le poste des douaniers, c'est moi qui régèlerai.

La porte de la maison se referma lentement sur les cinq douaniers; le guide et Arnigo les suivirent de l'œil tant qu'ils purent les distinguer sur le chemin d'Espellet, et une fois que l'on n'entendit plus leurs pas, qu'on ne vit plus leurs ombres, ils se hâtèrent de faire sortir les prisonniers du caveau.

— Alerte, signors, dit à voix basse Etchalary, alerte, pas un instant à perdre. Vous les avez entendus; leur embuscade sera dressée dans une heure près de Zuccaramurdy, le village sur lequel nous devons descendre. Nous n'avons que le temps indispensable pour changer notre itinéraire et arriver au point du jour par la montagne, à la passe d'Echalar.

Il faut que nous traversions la Nivelle au pont d'Ainhoé; les dernières pluies ont rendu son cours trop

Depuis quatre jours seulement, les habitants du coteau avaient remarqué un certain mouvement dans le sol, de légères fentes s'étaient déclarées et occasionnaient des craintes bien fondées. Jeudi, le danger avait augmenté et paraissait imminent; les plus prudents déménagèrent dès le matin leur mobilier, d'autres attendirent jusqu'à 7 heures du soir. A ce moment, une femme vit tomber à quelques centimètres d'elle un moëllon assez gros qui aurait pu la tuer. Ce fut le signal du départ: toutes les caves furent aussitôt abandonnées.

A 8 heures et demie, cinq caves étaient complètement écrasées, et des blocs de plusieurs mètres cubes, précipités au bas du coteau. Des bancs de pierres de plus de dix mètres de hauteur et de deux à trois mètres d'épaisseur, sont restés suspendus au-dessus des maisons et menacent de les écraser.

L'autorité a fait évacuer les habitations de la rue de Fenet, dont le séjour ne présente pas de sécurité.

Ce quartier a déjà couru les mêmes dangers en 1852: une maison entière avait été écrasée, et la circulation avait été suspendue quelque temps dans cette partie de Fenet.

Il n'y a eu depuis hier aucun nouvel éboulement au coteau Charrier.

M. Beulé, notre compatriote, ouvre à la Bibliothèque impériale son cours d'archéologie; il exposera, cette année, l'*Histoire de l'art pendant la fin du premier siècle de l'ère chrétienne*.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis qu'il vient d'acquiescer au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique par suite d'alignement, un terrain d'une contenance de onze mètres superficiels, dépendant d'une propriété située en cette ville, à l'angle des rues Cendrière et Bizard, section G, n° 505 du plan cadastral, appartenant à M. Duport-Latouche (Clément), rue Cendrière, à Saumur, moyennant la somme de trois cent quatre-vingts francs.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité, sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21.)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13 janvier 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

varraise à qui le prétendant a parlé. Elle a même eu fièrement de la chance, allez!

— Comment cela, brigadier?

— Figurez-vous... A votre santé, Arnigo! à la vôtre, Etchalary!

Les six hommes trinquèrent et vidèrent leurs verres, qu'ils posèrent sur la table.

— Figurez-vous, reprit le brigadier, qu'après avoir mis le pied dans ce qu'il appelle son royaume, le frère de Ferdinand VII eut la fantaisie de demander à cette vieille Navarraise dont je vous parlais, ce qu'on ferait dans le pays si le roi se présentait: « Que le roi, notre seigneur, vienne, lui dit-elle, et les pierres elles-mêmes se soulèveront pour lui. » Il paraît que cette réponse flatta le prétendant, car il donna un quadruple à la vieille. Ce n'est pas à nous qu'arriveront d'aussi bonnes aubaines, reprit après un moment de silence le brigadier Loquace en remplissant son verre et ceux de ses hommes. Je voudrais, moi, que les pierres se fussent soulevées à son entrée en Espagne, mais pour l'écraser, ce don Carlos. Nous n'aurions pas tant de peine pour courir après tous les bandits qui se disent ses partisans.

En ce moment, un juron prononcé en espagnol sembla sortir de dessous de terre. L'aubergiste pâlit; le guide, avec une admirable présence d'esprit, répéta le juron d'une voix sourde en ajoutant:

dangereux pour qu'il soit possible de le franchir à gué. Nous avons donc une bonne course à faire et des précautions minutieuses à observer.

Pendant toutes ces sages recommandations, Maroto, d'un air indifférent, roulait dans ses doigts une cigarette; Poriace écoutait attentivement le guide, Patau bâillait, habitué à se coucher de bonne heure en chien bien élevé et de bonnes mœurs qu'il était. Le général s'approcha de la chandelle de résine pour allumer sa cigarette. Etchalary lui retint le bras.

— Pardon, général, lui dit-il en espagnol, il a été convenu que jusqu'à ce que vous soyez de l'autre côté de la frontière, vous ne fumeriez pas en plein air; cela peut, la nuit, trahir notre marche. Déjà deux fois, ce soir, vous avez failli nous faire prendre.

— Je te paie pour me mener en Espagne, reprit Maroto d'un air hautain, et non pour me faire des sermons.

— Gardez alors votre or, dit d'un ton clair et net le vigoureux guide, paraissant peu disposé à se laisser intimider par les grands airs du général espagnol. Nous autres Français, nous observons toujours nos conventions. Si votre intention n'est pas d'observer les vôtres, vous pouvez retourner à Bayonne ou essayer seul de passer dans votre pays. Je ne me charge plus de vous, mais seulement de Monsieur et de son chien.

(La suite au prochain numéro.)

JOURNAL DES DEMOISELLES (37^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 16 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.
Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures — total 48 par an — et 8 pages de Modes, Chronique, etc.
Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions; plus, chaque mois, une Planche de Patrons à découper, à pièces indépendantes.
Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (46^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

SIXIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des quatre 1^{res} années forme quatre beaux volumes in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué.

Extrait de jugement de séparation de corps et de biens.

Par jugement, par défaut, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 9 janvier 1869, la dame Marie-Françoise Chupin, sans profession, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, épouse du sieur Jean-Baptiste Pierrois, aubergiste, demeurant à Bournan, commune de Bagneux, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, par le soussigné, avoué près ledit tribunal, et de la dame Pierrois. Saumur, le 15 janvier 1869. (28) R. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MENARD-GUITTON.

Les créanciers de la faillite du sieur Menard-Guitton, marchand à la Chapelle-sous-Doué, sont invités à se trouver le mardi 26 janvier courant, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de cette faillite.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (29)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de la Tonnelle, occupées, l'une par M. Voisine, marchand-tapissier, et l'autre par M. Rigault, tenturier. S'adresser audit M^e Clouard. (50)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude, le 31 janvier 1869, à midi, D'une MAISON, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, appartenant à M. Girard-Tesnier. (31)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UN JARDIN.

Contenant environ 27 ares, planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrément, avec habitation dans le rocher, à mi-côte, sis au Jagueneau, près Saumur, ayant passage jusqu'à la levée sur une largeur de 3 mètres 50 centimètres.

S'adresser audit notaire et à M. CHERUY, rue du Temple. (26)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

LA MÉTAIRIE de

LA VERRALIÈRE

Située commune des Aubiers, canton de Châtillon-sur-Sèvres (Deux-Sèvres),

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prairies, d'une contenance totale de 86 hectares 27 ares 80 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GALBRUN, notaire, chargé de la vente. (27)

CLASSE DE 1868.

UNE BOURSE est ouverte, comme l'année dernière, en l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur, pour le remplacement au service militaire des jeunes gens de la classe de 1868. (587)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON A Saumur, rue Verte, Occupée par M. Mayet, contrôleur.

TROIS PORTIONS DE MAISON, rue Haute-Saint-Pierre. Une autre PORTION DE MAISON, rue de la Fidélité. S'adresser à M. GIRARD-ROUSSEAU. (2)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvais digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HIZOLE, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait. tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-95; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiceries. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

A LOUER PRÉSENTEMENT

MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16, entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Ou pour la St-Jean.

UNE PETITE MAISON, Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

A LOUER DE SUITE, MAISON,

Quai Saint-Nicolas, n° 3, composée de huit pièces.

Prix de location : 500 fr.

S'adresser à M^{me} JAVRY, qui l'occupe. (580)

MAISON A LOUER PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

COSTUMES

POUR BALS ET CAVALCADES, A VENDRE

S'adresser à M^{me} veuve BODINOT, rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

Prime offerte gratis et expédiée franco aux abonnées d'une année;

UNE SUPERBE AQUARELLE DE DELACROIX.

PRIX D'ABONNEMENT. PARIS : 6 mois, 11 fr.; un an 20 fr.

LA MODE NOUVELLE

PRIX D'ABONNEMENT. BELGIQUE, ITALIE, SUISSE : 6 mois 13 fr.

DÉPARTEMENTS : 6 mois, 12 fr.; un an 22 fr.

Journal paraissant tous les dimanches.

52 numéros et 52 modes coloriées par an. Un an 25

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, TRAVAUX DE DAMES, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, THÉÂTRES, MUSIQUE, ETC.

Ce journal utile et agréable, imprimé sur très-beau papier glacé et satiné, grand format, donne comme annexes plus de CENT OBJETS DIFFÉRENTS, savoir : modes coloriées, confectios, patrons découpés de grandeur naturelle à chaque saison, planches de pâtisserie, broderies, filet, crochet, cols et manchettes sur étoffe, choix de musique, enfin tout ce qui peut intéresser, distraire et charmer ses lectrices.

Rédaction : J. SANDEAU, LAMARTINE, J. JANIN, E. GONZALES, CLARETIE, J. NORIAC, STÉPHANIE, marquise DE LUCIANI, R. DE LASALLE, marquis DE FOUDRAS, etc. — Les abonnements se font du 1^{er} DE CHAQUE MOIS, pour 6 mois (sans prime) et pour un an (avec prime), payables en un mandat de poste, ordre du directeur de la Mode nouvelle, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

DE LA LOI SUR LA CHASSE ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 JANVIER.			BOURSE DU 15 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 90	»	» 35	70 15	» 25	»
4 1/2 pour cent 1852.	102 10	»	» 15	102 25	» 15	»
Obligations du Trésor.	481 25	»	» 1 25	482 50	» 1 25	»
Banque de France.	3085	»	» 16	3075	»	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	1532 50	»	» 17 50	1540	» 7 50	»
Crédit Foncier colonial	»	»	»	415	»	»
Crédit Agricole	635	»	»	635	»	»
Crédit industriel.	637 50	1 25	»	635	»	» 2 50
Crédit Mobilier (estamp.).	275	»	» 3 75	280	» 5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	710	»	» 1 25	713 75	» 3 75	»
Orléans (estampillé).	925	»	» 2 50	930	» 5	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1172 50	»	» 6 25	1176 25	» 3 75	»
Est.	567 50	»	» 2 50	567 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	967 50	»	» 6 25	972 50	» 5	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	608 75	»	»	610	» 1 25	»
Ouest	583 75	»	» 1 25	585	» 1 25	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1557 50	»	» 10	1565	» 7 50	»
Canal de Suez	425	»	» 1 25	426 25	» 1 25	»
Transatlantiques.	310	»	» 7 50	315	» 5	»
Emprunt italien 5 0/0.	53 60	»	» 70	54 40	» 80	»
Autrichiens	636 25	»	» 10	643 75	» 6 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.	430	»	» 10	440	» 10	»
Victor-Emmanuel	49	»	» 75	48 75	»	» 25
Romains.	49 50	»	» 50	50	» 50	»
Crédit Mobilier Espagnol.	275	»	» 10	282 50	» 7 50	»
Saragosse	76	»	»	75	»	» 1
Séville-Xérès-Séville	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	60	»	»	61	» 1	»
Compagnie immobilière.	102 50	»	» 1 35	102 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	336	»	»	336	»	»
Orléans	329	»	»	329	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	326 50	»	»	327	»	»
Ouest	327	»	»	326 50	»	»
Midi.	325 75	»	»	325 50	»	»
Est.	330 75	»	»	331 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,